



Activité/Section ▶

[Grid for activity/section]

Création d'Adhésion

Adhésion Partenaire

Renouvellement d'Adhésion Judo -10%

ETAT CIVIL DE L'ADHERENT (En majuscule)

M Me

Nom ▶

[Grid for name]

Nom de Jeune Fille ▶

[Grid for young girl name]

Prénom ▶

[Grid for first name]

Né(e) le ▶

[Grid for date of birth]

Adresse ▶

[Grid for address]

[Grid for address]

Code Postal ▶

[Grid for postal code]

Ville ▶

[Grid for city]

Profession ▶

[Grid for profession]

Téléphone ▶

[Grid for phone]

Autre ▶

[Grid for other phone]

Courriel ▶

[Grid for email]

ETAT SPORTIF DU DEMANDEUR (Licence Fédération ou autre)

Numéro Licence année précédente ▶

[Grid for license number]

Fédération année précédente ▶

[Grid for federation]

Licence Loisir 40 € ▶

OUI

NON

PCH ▶

OUI

NON

Licence Compétition 40 € ▶

OUI

NON

Sport/Ordonnance ▶

OUI

NON

Licence Handi 64 € ▶

OUI

NON

Devis/Facture ▶

OUI

NON

MDPH ▶

OUI

NON

(Si « OUI » fournir les documents relatifs à cette reconnaissance)

ACCORD DE LICENCE (Autorisation parentale pour les mineurs)

Je soussigné(e) Nom ▶

[Grid for parent name]

Prénom ▶

[Grid for parent first name]

En qualité de ▶

Père

Mère

Tuteur

Représentant Légal de ▶

[Grid for legal representative]

Certifie lui donner l'autorisation de :

- ▶ se licencier et d'adhérer à l'AJC Marseille pour toutes les activités
- ▶ prendre place dans un véhicule de l'association ou une voiture particulière, afin d'effectuer les déplacements nécessités par les compétitions sportives officielles, amicales ou de loisirs au cours de la saison

J'autorise les responsables à faire procéder à toute Intervention Médicale d'Urgence.

Personne à contacter en cas d'urgences

Téléphone ▶

[Grid for emergency phone]

Nom ▶

[Grid for emergency name]

Prénom ▶

[Grid for emergency first name]

ACCORD LIBERTE INFORMATIQUE ET DROIT A L'IMAGE

Informatique et libertés

"La Loi informatique et liberté N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en août 2004, s'applique aux réponses faites à ce questionnaire.

Toutes les informations font l'objet d'un traitement informatique, le licencié dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès du Secrétaire Général de l'AJCM.

Ces coordonnées pourront être cédées à des partenaires commerciaux avec faculté pour le licencié de s'opposer à leurs divulgations.

Je ne souhaite pas recevoir d'information de la part de l'AJCM

Je ne souhaite pas recevoir d'information de la part des partenaires de l'AJCM

Cession du droit à l'image

Je ne souhaite pas que les photos, les prises de vue et interviews réalisées dans le cadre de ma participation aux manifestations soient publiées et diffusées à la radio, à la télévision, dans la presse écrite, dans les livres ou sur le site internet par des moyens de reproduction photomécaniques (films, cassettes vidéo, etc...)

ACCORD ASSURANCE

Assurance : (1)

L'établissement de la licence permet à son titulaire de bénéficier des assurances Responsabilité civile, Assistance et Dommages corporels.

L'assurance "dommages corporels" est facultative mais l'AJCM vous informe que les risques encourus lors de la pratique d'une activité sportive peut donner lieu à des accidents sur lesquels il convient de s'assurer par le biais d'une assurance dommages corporels.

En cas de refus de souscription de l'assurance dommages corporels, le club doit s'assurer que le bénéficiaire a bien pris connaissance des informations assurances figurant sur la notice d'information à conserver par le licencié et qu'il prend sa décision en toute connaissance de cause.

Je soussigné(e)

Nom ▶

Prénom ▶

Reconnait avoir pris connaissance :

- ▶ de la notice d'assurance m'informant du résumé des garanties incluses dans le Contrat d'Assurance.
- ▶ des statuts et du règlement intérieur (disponibles au Secrétariat Général de l'Association).

Je satisfais à la Visite Médicale OBLIGATOIRE m'autorisant à pratiquer le ou les Sports considérés ainsi que la pratique de la Compétition.

Il est rappelé qu'en cas de refus d'adhésion aux garanties proposées par une autre Fédération, l'Assurance de l'AJCM ne prendra pas en charge les risques refusés, et par conséquent refusera le dossier de sinistre.

Refus d'assurance : (2)

Si le soussigné refuse de souscrire à l'Assurance des Fédérations Dommages Corporels, il reconnaît avoir été informé des risques encourus lors de la pratique d'une activité sportive pouvant porter atteinte à son intégrité physique et il coche la case ci-dessous : **Je ne souhaite pas souscrire d'assurance Dommages Corporels.**

Je ne souhaite pas souscrire à l'Assurance Dommages Corporels

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations portées ci-dessus et m'engage à respecter la réglementation de l'AJC Marseille Sport & Culture

A

Signature obligatoire (du demandeur ou du représentant légal)

Le

ADHESION(S) – LICENCE – COTISATION

Détail de la Saison Sportive/Culturelle	
Adhésion à la Section	30 €
Licence Sportive/Culturelle Fédérale	40 € OBLIGATOIRE
Adhésion AJC Marseille Sport et Culture	20 €
Carte Membre Avantage AJCM	10€ OBLIGATOIRE
Cotisation Annuelle €
Equipement/Option	OUI NON
Multisport pour les Adhérents Section Judo UNIQUEMENT	50 € Licence MULTISPORTS
Aide/Réduction/... €
Total à payer €

MODE DE PAIEMENT (Votre règlement à l'ordre de l'AJCM)

<input type="checkbox"/> Espèces	<input type="checkbox"/> CB	<input type="checkbox"/> Chèque(s) Bancaire(s) N°	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/> 1 fois	<input type="checkbox"/> 4 fois	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Nom indiqué sur le Chèque ▶

Prénom indiqué sur le Chèque ▶

 Carte CD 13 N°
 Chèque(s) ANCV
 Carte Région Sud PACA
Nous récupérons les 3 chèques et les encaissons le 1^{er} octobre, le 1^{er} janvier et le 1^{er} avril.** Si vous décidez d'arrêter durant l'année, seuls les trimestres entamés après le 1^{er} du mois sont encaissés, et nous vous rendons le ou les autres chèques restants !

Attention !!! Les remboursements des trimestres non entamés ne peuvent s'effectuer sur le règlement annuel en une seule fois ainsi que sur les prises en charge extérieures de type : Chèque(s) ANCV, Carte CD13, Carte Région Sud PACA et autres, CE, MDPH... Les prises en charge extérieures viennent en déduction en fin de cotisation annuelle.

DOCUMENTS A FOURNIR (Tous les dossiers incomplets seront refusés)

- 1 Certificat Médical de moins de 3 mois d'« Aptitude à la pratique du Sport » concerné (pour les compétiteurs la notion « Aptitude à la Compétition » est OBLIGATOIRE !)
- 1 Photo
- 2 Enveloppes timbrées vierges

AVANTAGES AJC MARSEILLE SPORT ET CULTURE

Toutes les réductions sont appliquées uniquement sur les cotisations

Réductions sur les Cotisations						
Renouvellement Adhésion Judo	2 ^{ème} Membre	3 ^{ème} Membre	4 ^{ème} Membre	5 ^{ème} Membre	Situation de Handicap	Paiement via Internet
-10%	-20%	-30%	-50%	Gratuit	-25%	-10%

- ▶ 1 cours d'Essai GRATUIT avec le prêt du matériel !
- ▶ Tout le mois de Septembre GRATUIT afin de découvrir la pratique du Judo!
- ▶ Votre inscription vous permet d'évoluer dans tous les Centres de votre activité
- ▶ Cours de So-Fit dans tous les centres GRATUIT pour les Adhérents Judo
- ▶ Les Adhérents Judo peuvent s'entraîner GRATUITEMENT avec les Sections Foot x 7 et Bowling en prenant en supplément la Licence Multisports